

miers. Ils consistent dans les parties essentielles du moulin perfectionné de Moik-le, dans deux petits cylindres en fer cannelés, dits cylindres alimentaires et le gros cylindre ou tambour muni de battoirs en bois qui reçoivent le grain au sortir des cylindres alimentaires et le sépare de la paille. Ces cylindres reçoivent le mouvement d'un appareil mu par les vents ou par des forces animales. Un de ces moulins peut battre jusqu'à mille gerbes par jour avec trois manœuvres. Battre au fléau est un travail que les plus robustes seuls peuvent supporter, encore est-ce aux dépens de leur santé. Imaginons-nous un homme hâletant dans un nuage de poussière, et cela pendant des hivers entiers, peut-on concevoir rien de plus nuisible ? Puis au lieu de payer et de nourrir un homme de 4 à 5 mois durant, le fermier avec sa famille battrait tout son grain en quelques jours. Je connais plusieurs cultivateurs qui dépensaient tous les ans pour faire battre au fléau la somme qu'ils ont donnée pour la construction d'un moulin.

Il y a dix ans on ne voyait pas un seul moulin dans tout le comté de Lotbinière, quand vers ce temps, M. le curé de St. C... en fit construire un d'abord, puis un second. Ces deux essais surent malheureux. Il en fit faire un troisième qui réunit à un haut degré les conditions d'économie et de solidité. Les gens en furent frappés. De tous côtés on en construisit et maintenant ils sont très-répandus. De nombreuses localités ignorent encore complètement les avantages de ces moulins. Pourquoi les personnes instruites de ces lieux ne prendraient-elles point l'initiative ? Au moins, pourquoi n'engageraient-elles point les cultivateurs aisés à s'en procurer ?

V. C.

(Pour le Journal d'Agriculture.)

LISTE

De quelques plantes et arbres d'ornement tirés, dans le principe.

DES ETATS-UNIS. — Le chêne aquatique ; le chêne étoilé ; le chêne noir ; le chêne quercitron ; le chêne prin ; le chêne bicoloré ; le chêne chataignier ; le chêne

des montagnes ; le chêne saulo ; le gelse-mier luisant.

DE LA PENNSYLVANIE. — Le chêne à lattes ; le chêne à feuilles en lyre ; le gulé de Pennsylvanie ; l'halésie à deux ailes ; le magnolier acuminé ; la monarde à fleurs rouges (lité d'Oswego) ; le pavier de deux couleurs ; le pinkneya pubescent.

DE NEW-YORK. — La centauree d'Amérique ; la vernonie de New-York.

DU MARYLAND. — La casse du Maryland ; l'hélonius rose.

DE LA LOUISIANE. — Le chêne verdoissant ou le chêne vert de la Caroline ; le noyer cendré ; le schubertia distique (cyprès chauve) ; l'énothère pompeux ; la zinnia rouge.

DE LA FLORIDE. — Le béraria ou béraria paniculé ; le chêne à feuilles en lyre ; la gaillarde vivace ; l'hydrangée à feuilles de chêne ; la sauge cardinale.

DU MISSISSIPPI. — L'astère soyeuse ; le cérisier laurier ; le micocoulier de Mississippi.

DES ILLINOIS. — Le chêne à lattes ; le daléa à fleurs pourpres ou violettes.

DU MEXIQUE. — La capucine grande (cresson) ; le châtaignier d'Amérique ; le châtaignier chinapin ; la belle de nuit à fleurs long. ; l'éphémère tricolore ; la bomeline tubéreuse (1) ; l'amaryllis de la seive ; la bermudienne striée (2) ou à réseau ; le pancratium distique (3) ; la stevia pourpre ; le tagète élevé [grand œillet d'Inde] ; la brugmansia à fleurs rouges ; la cobée grimpanche ; la galane barbu ; le cornard à petites cornes ; le phosperme à fleurs roses ; le rhodochiton volubile (4) ; la ruellia ova-

[1] Tubereux, qui consiste en tubérosités, ou parties charnues et arrondies, comme la pomme de terre, le topinambour, etc.

[2] Striée, canaliculée ou marquée de rainures longitudinales un peu larges.

[3] Distique, se dit des feuilles, épis, tiges et rameaux, lorsqu'ils sont disposés.

[4] Volubile, se dit d'une tige qui s'entortille, et sonnent d'un seul côté [soit à droite, soit à gauche] pour tous les individus de même espèce, [haricot, liseron].